

Lundi 6 avril 2020

À l'attention de

Monsieur Xavier Bertrand, Président du Conseil Régional Hauts-de-France  
et  
Monsieur Marc Drouet, DRAC Hauts-de-France

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur,

La situation sanitaire de notre pays et de notre région est grave. Nous en mesurons les effets et les conséquences dans nos secteurs comme dans beaucoup d'autres secteurs. Parce qu'elle fait partie des besoins vitaux de nos concitoyens, la culture doit survivre à cette pandémie pour continuer de créer, accueillir et remplir ses missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Nous, représentantes et représentants des organisations professionnelles et syndicales des arts et de la culture dans les Hauts-de-France, nous sommes réunis cette semaine par visioconférence afin de vous faire un retour collectif de la situation.

Nous avons pu échanger sur les interpellations que vous avez reçues de certains secteurs, et pris acte de la réponse de Monsieur le Directeur régional, réponse qui apporte des éléments importants dans la gestion de cette crise par l'Etat dans notre région.

Au-delà des particularités des différents acteurs et des nombreuses disciplines qui constituent le paysage des arts et de la culture dans notre région, il nous semble indispensable de partager avec vous les priorités à donner à notre mobilisation dans la période qui s'annonce et qui doit anticiper les difficultés prévisibles des prochains mois.

Nous souhaitons d'abord réaffirmer l'importance à donner à la protection et aux droits des artistes-auteurs, intermittents, indépendants et salariés permanents, qui sont évidemment les premiers concernés par les annulations annoncées des manifestations artistiques et culturelles dans notre région.

S'agissant du spectacle vivant, le ministère de la Culture a « demandé aux structures les plus solides financièrement, ainsi qu'à ses opérateurs et aux structures subventionnées par l'Etat de faire jouer la solidarité en payant les cessions prévues aux compagnies et en honorant les cachets des intermittents afin de ne pas les fragiliser. » Nous souhaitons que cette injonction soit généralisée de la manière la plus volontaire et impérative possible à tous les secteurs, pour que les employeurs, que nous représentons, puissent être en capacité d'assumer leurs responsabilités et d'indemniser les contrats d'engagement, les promesses d'embauches et les actions annulées à hauteur des rémunérations prévues.

Pour cela, **nous demandons que les décisions relatives aux subventions, les notifications et mises en paiement soient mises en œuvre au plus vite afin de permettre le versement effectif des rémunérations.** Dans cette perspective, il est important qu'un assouplissement administratif et financier permette de manière exceptionnelle de procéder aux paiements de ces subventions et prestations sans que les critères habituels soient appliqués dans la période. Les réponses apportées

par la DRAC vont dans ce sens. Dans ce contexte de crise, il nous semble important que nous puissions initier ensemble une réflexion sur la nature de l'expertise que la DRAC et la Région auront à porter l'année à venir sur les travaux des créateurs et des structures. Particulièrement en questionnant les paliers d'objectifs chiffrés et les critères d'évaluation.

**Nous vous demandons aussi d'intervenir, dans la mesure du possible, auprès des autres collectivités** (communautés d'agglomération, métropole et villes) afin que les prestations prévues soient payées même pour un service « non fait pour cause d'état d'urgence sanitaire ». L'ordonnance du 23 mars 2020 donne la pleine responsabilité de ce paiement à l'ordonnateur pendant la période. Cela doit particulièrement s'appliquer pour des projets co-financés par la DRAC ou la Région notamment les projets de territoire (ART, CLEA, Résidences de création ou Résidences longues) et les commandes publiques. Les déclarations du ministère de la Culture dernièrement en CNPS et celles du FNCC vont d'ailleurs pleinement dans ce sens.

Nous attirons également votre attention sur le grand péril qui consisterait à faire absorber la dette énorme que créera cette crise sur l'économie de la Culture par les seuls prêts bancaires ; privant mécaniquement et pour plusieurs années les capacités d'investissement de beaucoup de structures.

**Par ailleurs, nous souhaitons vous alerter sur les très nombreuses structures artistiques et culturelles qui ne sont pas conventionnées pour un programme d'activités ou aidées cette année au travers d'un dispositif de la DRAC ou de la Région.**

La viabilité économique de ces structures, associations intermédiaires et indépendantes, repose souvent exclusivement sur des ventes de produits et de prestations de service (éditions, droits d'entrée aux spectacles et expositions, ateliers d'éducation artistique et culturelle, offres de formation, etc.). Tout comme les structures bénéficiant d'aides, elles vont connaître une baisse importante de leurs recettes propres cette année mais aussi en 2021 et 2022.

Les conséquences des reports de programmation et du « vide » créé par la période de confinement sont difficiles à mesurer. Nous savons que la fin de la période ne signifiera pas le redémarrage immédiat de nos activités. Il faut s'attendre à des effets en cascade sur les calendriers des prochaines années.

**Nous en appelons donc à la création d'un fonds de soutien exceptionnel**, destiné principalement aux structures et artistes-auteurs dont les projets sont stoppés, empêchés ou retardés par l'épisode de pandémie actuel. Ce fonds prendrait en compte les compensations nécessaires, selon des critères à définir ensemble pour l'année en cours et les années à venir. Ces aides seraient directement versées aux structures et artistes-auteurs dans le cadre d'un cahier des charges précis qui prendrait en compte l'ensemble des situations rencontrées : annulation sans compensation des manifestations et projets prévus, reports nécessitant des frais supplémentaires, etc.

Le Collectif Régional Arts et Culture Hauts-de-France assumera toutes ses responsabilités dans la création de ce fonds en faisant remonter les différents problèmes rencontrés par les acteurs, par secteur et à un niveau global. Pour permettre un diagnostic et une analyse plus précise, le CRAC met dès à présent en œuvre un dispositif de veille active sur l'ensemble du territoire pour coordonner et rendre visible les difficultés rencontrées dans ce contexte par les différents secteurs des arts et de la culture en Hauts-de-France.

Dans l'attente de votre réponse, recevez Monsieur le Président et Monsieur le Directeur l'expression de nos salutations.

Le Collectif Régional Arts et Culture Hauts-de-France